

18 mai 2018 -16:40

Appartient à [Conseil des ministres du 18 mai 2018](#)

## Dispositions diverses Intérieur - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant dispositions diverses Intérieur.

L'avant-projet de loi a été adapté aux avis du Conseil d'Etat, de la Commission de la protection de la vie privée et des unions des villes et communes. Il vise à apporter diverses modifications dans des secteurs relevant de l'Intérieur. Il comprend différents chapitres concernant les matières suivantes :

- institutions et population
- sécurité civile
- sécurité et prévention
- centre de crise
- personnel et organisation
- budget et contrôle de la gestion

L'avant-projet peut être soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt devant la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et  
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie  
des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>